

Art. 1 – ENGAGEMENTS

Les inscriptions en ligne sont ouvertes sur notre site internet (**recommandé**) : www.fouleesbayeux.com avec paiement sécurisé, pour les courses suivantes :

- Benjamins/Minimes-Cadets/La Reine Mathilde/10km « La Manche Libre» et le Semi-marathon « Alain Bucharth »

Nouveautés 2018 : Possibilité d'inscription en ligne pour les courses gratuites des Enfants.

Les engagements par téléphone sont acceptés du Lundi 12 mars au vendredi 16 mars de 9h à 18h.

INDIVIDUELS ET CHALLENGES :

Bulletin d'inscription dans la presse (Manche Libre et Bessin Libre), Mairie de Bayeux (Service des Sports), au CENTRE LECLERC de BAYEUX, à l'OFFICE DE TOURISME de Bayeux et au magasin SCORE de CAEN.

Les bulletins d'inscriptions devront être adressés accompagnés du règlement exclusivement à :

FOULEES LCL et VILLE de BAYEUX – Boulevard du 6 Juin - 14400 BAYEUX

- seuls les individuels pourront s'inscrire sur place (clôture 15 mn avant le départ)

Art. 2 - DROIT D'ENGAGEMENT : Voir bulletin d'engagement individuel.

Art. 3 - HORAIRES : voir programme des épreuves.

Art. 4 - RETRAIT des DOSSARDS

- **Lycée Jeanne d'Arc, 10 rue d'Eterville** à proximité de la place Saint-Patrice.

- **Samedi 17 mars de 10h30 à 12h et de 14h à 17h30**

- **Le dimanche matin à partir de 10h.**

IMPORTANT : Carte d'identité obligatoire lors du retrait du dossard pour le 10Km et le Semi marathon.

Art. 5 – CERTIFICAT MEDICAL :

Toute participation à une compétition est soumise à **la présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence Athlé compétition, Athlé Running, Athlé entreprise ou d'un Pass'Running délivrés par la FFA**
- Ou d'une **licence sportive délivrée par une Fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition.**
- Ou d'une **licence de la F.F. de Pentathlon Moderne ou d'une licence de la F.F Course d'Orientation**
- Ou d'une **licence triathlète délivrée par la FF Triathlon.**
- Ou d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL** et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Ou d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie.**
- **Attention** : Les autres licences sportives ne seront pas acceptées

Art. 6 - LES CLASSEMENTS

- CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Il sera établi un classement individuel pour toutes les catégories et courses inscrites au programme.

Courses 1 à 7 et 9 : (courses jeunes) : coupe, médaille et lot aux 3 premiers.

Courses 8 : « La Reine Mathilde » 5 km, 10 : 10km « La Manche Libre », 11 : « Semi marathon Alain BUCHART »

- Se reporter à la grille de récompenses.

Attention :

- suiveurs à vélos interdits.
- les animaux sont interdits sur les courses.
- le numéro de licence est obligatoire pour les licenciés FFA. " Pas de numéro de licence, pas d'homologation de performance, pas de qualification au Championnat de France".
- un juge arbitre Courses Hors Stade sera présent, ses décisions seront sans appel.

L'organisateur s'engage à respecter la réglementation pour l'organisation d'une Course Hors Stade (règlements CNCHS de l'année en cours).

Pour le Semi Marathon « Alain BUCHART », la durée limite de l'épreuve est fixée à 2h15. Après le passage du véhicule de fin de course, les coureurs devront se conformer aux règles du code de la route.

- CLASSEMENTS PAR EQUIPES (Courses 1 à 11)

Il sera établi un classement par équipes par addition des places à l'arrivée des 4 premiers classés.

- En cas d'ex æquo, le vainqueur sera celui qui classera le mieux sur son dernier athlète comptant pour le classement.

Important :

Classement REGIONAL réservé aux coureurs de nationalité française, licenciés dans un club normand ou domiciliés en Normandie

- CHALLENGE ENTREPRISES

Sur les 3 PREMIERS DE L'ENTREPRISE DE LA COURSE 10 (10 km « La Manche Libre») toutes catégories confondues Hommes et Femmes par addition des temps à l'arrivée.

Le challenge sera remis à l'équipe classée 1^{ère}.

Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} recevront une coupe.

Important :

Ne participeront au challenge que les coureurs inscrits collectivement au nom de l'entreprise (utiliser le bulletin d'engagement collectif – envoi sur demande ou à télécharger sur notre site www.fouleesbayeux.com)

Ces coureurs, s'ils sont licenciés, ne peuvent concourir pour leur club

- CHALLENGE FAMILLE - sur l'ensemble des courses

Un challenge « Famille » sera de plus décerné à la famille (ascendants, descendants, frères et sœurs, oncles et tantes, cousins germains, et leurs conjoints) ayant le plus de coureurs classés. (4 coureurs au minimum - en cas d'égalité, par addition des places)

Important :

Ne participeront au challenge que les coureurs inscrits collectivement au nom de la Famille (utiliser le bulletin d'engagement collectif – envoi sur demande ou à télécharger sur notre site : www.fouleesbayeux.com)

- CHALLENGE INTER ECOLES Réservé aux élèves (courses 1 à 7 et 9)

Voir le bulletin d'engagement des écoles.

PARTICULARITES : « CHALLENGES »

Challenges : seules les équipes constituées à l'inscription sous une même dénomination seront acceptées.

SEMI MARATHON « Alain BUCHART » course 11 et le 10 Km « La Manche Libre» course 10 :

- Circuit conforme selon le protocole IAAF. Qualificatif pour les Championnats de France.

- Ravitaillement et épongeage : tous les 5 kilomètres

- Liaisons radio assurées par émetteurs récepteurs radios portatifs

- Secours : 1 médecin sur l'épreuve et 1 kiné ; secouristes UNASS14; SMUR à proximité immédiate

Les résultats seront adressés, sur demande, aux clubs participants. (consultables dès le lundi sur www.fouleesbayeux.com)

ART. 7 – REMISES DES PRIX.

- Courses 1 à 9 : les prix seront remis à l'issue de chaque épreuve.

- Courses 10 km « La Manche Libre» et semi-marathon « Alain BUCHART » : les prix seront remis à partir de 17h30, à l'ESPACE ST PATRICE (près de la ligne de départ du semi-marathon), uniquement le jour de la course.

ART. 8 – RECOMPENSE A CHAQUE PARTICIPANT.

Adultes et enfants : Lot souvenir : Tee-shirt.

Art. 9 – DOTATIONS : voir grille des récompenses.

- Primes espèces, Bons d'Achat, lots.

Art. 10 – CONTROLE ANTIDOPAGE :

Attention : En cas de contrôle antidopage, les primes seront suspendues dans l'attente des résultats des contrôles.

Art. 11 - VESTIAIRES/DOUCHES :

Salle des sports Pierre de Coubertin (voir plan)

Art. 12 - STATIONNEMENT

Parking à proximité immédiate (voir plan).

Art. 13 - ANNULATION DE L'EPREUVE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Art. 14 - RESPONSABILITE : voir bulletin d'inscription.

Art. 15 - LITIGES :

Tout litige sera tranché par le juge arbitre FFA « courses hors stade ».

Art. 16 - DROITS D'IMAGE :

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ART. 17 – CNIL.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par notre intermédiaire, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés commerciales. Pour refuser ce démarchage, il est nécessaire de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de dossard.